

# MAIRIE DE DOMARIN

## 2020/02/10 Conseil Municipal n° 2-2020

### Séance du lundi 10 février 2020 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML. AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, BARBERET, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, L. MILLARDET, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoirs : B. ALLARD à M. GIROUD et R. BERTOLINO à G. DREVET

Excusé : Y. NICAISE

Secrétaire de séance : Guy DREVET

Secrétariat : Aline CHOLLET

→ Procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.

→ Décisions du Maire du 14 janvier au 10 février 2020 :

- 03 février 2020 : Acceptation du devis GARAGE CHRISTOPHE AUTO pour réparation du camion des Services Techniques. Montant du devis TTC : 1 500 €.

→ Délibérations :

- Participation au Centre Médico Scolaire de Bourgoin-Jallieu :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Domarin participe financièrement au fonctionnement du Centre médico Scolaire de Bourgoin-Jallieu. Une convention a été conclue entre les deux parties le 7 mai 2012.

Cette participation est actualisée chaque année par un avenant à la convention.

Pour l'année scolaire 2018/2019, la participation financière est de 0,59 € par enfant et elle concerne 170 enfants scolarisés à Domarin, soit une contribution totale de 100,30 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant actualisant la participation financière au titre de l'année 2018/2019 pour un montant de 100,30 €.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAPI a transmis le rapport d'activité des services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2018.

Après lecture, commentaires et présentation du rapport au Conseil Municipal, le Maire confirme qu'un exemplaire papier est disponible auprès des services administratifs de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2018.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Budget principal – Compte Administratif 2019** :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du Compte Administratif 2019 du Budget Principal, en fonctionnement et en investissement.

Il précise qu'elles sont conformes à la balance du Trésorier.

Selon la règle, il quitte la séance après avoir demandé au 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Maurice GIROUD, de les commenter et de soumettre au vote ce Compte Administratif.

Après lecture des résultats, celui-ci demande l'approbation de ce Compte au Conseil Municipal.

- Dépenses Fonctionnement :	919 037,17 €
- Recettes Fonctionnement :	1 276 206,81 €
- Résultat :	357 169,64 € Excédent
- Dépenses Investissement :	487 366,79 €
- Recettes Investissement :	522 599,30 €
- Résultat :	35 232,51 € Excédent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Budget Principal – Compte de Gestion 2019** :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été établie par le Receveur en poste à Bourgoin-Jallieu et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget principal et du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget principal pour le même exercice.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subvention au CCAS :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la subvention à verser au CCAS pour son fonctionnement au titre de l'année 2020. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une somme de 10 000 €. Cette somme sera inscrite au Budget Principal de 2020.

**Adoptée à l'unanimité.**

➔ **Questions diverses :**

- Bibliothèque : Réunion pour le bilan annuel le jeudi 13 février à 19h.
- Réunion publique sur la thermographie le mercredi 12 février à 18h30, salle Paul Chabert. Inscriptions sur le site AGEDEN.
- Journée citoyenne : Bon déroulement avec la participation de volontaires dynamiques et efficaces.
- SMND - Compte rendu de la réunion du 5 février : Le quorum n'étant pas atteint, le Président a simplement présenté les délibérations et principalement commenté le projet de découpage du périmètre en trois syndicats avec la nouvelle organisation et la répartition des moyens humains et matériels, en vue d'un découpage au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Continuité des travaux CAPI en 2020, avenue de la Ferronnière sur le carrefour Rue de la Maladière/Rue de la Croze.
- Point sur les travaux de la station de pompage. Mise en eau et essais le mercredi 12 février. A l'issue des bons résultats, début des travaux de maintenance dans le réservoir principal des Blaches et pose de la mini turbine sur les captages.
- Pas de Conseil Municipal en mars. Uniquement une réunion municipale pour l'organisation des élections.

**Fin de séance à 22 heures  
Guy DREVET**